

Compte rendu du comité syndical du mercredi 27 septembre 2023

Présents : MAURICE BOCCARD- STEPHANIE CREVOULIN-KEVIN TEYSSIER-VALERIE MAS -PASCAL DUPONT- JEAN-PAUL LARDY-Votants : 6-

Transport scolaire : changement bus

Maurice BOCCARD rappelle que, conformément à la convention de délégation de transport scolaire avec la région Auvergne Rhone Alpes, le véhicule assurant le transport doit avoir moins de 10 ans et doit donc être changé.

4 concessionnaires ont été consultés pour un véhicule électrique de 9 places.

L'offre de la société M.A.G. OPEL étant la plus intéressante est retenue à l'unanimité.

L'ancien véhicule Citroën Jumpy est mis en vente au montant de la reprise proposée par les concessionnaires soit 10 000 €.

Le remboursement du service par la région a permis d'anticiper le renouvellement de cet équipement

Crédits disponibles budget 2023 : 30 588 €

Vente Citroën jumpy : 10 000 €

Reste à financer : 2 355 €

Restauration scolaire

Le marché de restauration passé avec la société PLEIN SUD RESTAURATION arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Ce prestataire fournit les repas des cantines scolaires des écoles d'Ailhon et de Lentillères.

Le besoin annuel estimé est inférieur à 20 000 € HT par an.

Il est décidé, par 5 voix pour et une abstention, de procéder à une consultation des entreprises pour la fourniture des repas de la cantine pour les écoles d'AILHON et LENTILLERES, pour une durée totale ferme de 3 ans à compter du 01.01.2024 et un montant maximum de 70 000 € HT.

Adhésion au service marchés publics de la Communauté des Communes du Bassin d'Aubenas

La Communauté des communes du Bassin d'AUBENAS, propose une assistance à la passation des marchés publics. L'adhésion à ce service est adoptée par 5 voix pour et 1 abstention.

Ce service marché public préparera le marché et la publication, recevra les offres et les analysera.

Le coût de ces prestations s'élève à 450 €

Convention Lire et faire lire

La FOL propose le renouvellement de la convention « Lire et faire lire » pour les 2 écoles. Ce sont des intervenants bénévoles qui assurent des séances de lecture.

Cette convention est adoptée à l'unanimité. Coût annuel : 120 €

Contrat d'assurances

Le contrat d'assurances avec la compagnie SMACL ASSURANCES arrive à échéance le 31.12.2023.

La cotisation proposée par SMACL ASSURANCES pour un nouveau contrat avec les garanties similaires est majorée de 29 € soit un montant annuel égal à 2 260 € sans franchise, pour une durée de 5 ans. La souscription de ce contrat est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Liste des délibérations

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
27/09/2023	DE_2023_232	TRANSPORT SCOLAIRE : remplacement bus	Pour:6
27/09/2023	DE_2023_233	RESTAURATION SCOLAIRE	Pour:5 Abstention : 1
27/09/2023	DE_2023_234	ADHESION AU SERVICE MARCHES PUBLICS DE LA CCBA	Pour : 5- Abstention : 1
27/09/2023	DE_2023_235	CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE	Pour: 6
27/09/2023	DE_2023_236	CONTRAT D ASSURANCE	Pour: 6